**ANIMATEUR DE L’ATELIER REGIONAL SUR LA RESTAURATION**

**ET LA REHABILITATION DES ZONES HUMIDES DU PARC NATIONAL D’IFRANE**

* **Appel à consultation :** LPM-2022-RDA4.1&2
* **Lieu de la prestation :** Ifrane
* **Type de prestation :** Formation
* **Durée de l’atelier :** 2 jours
* **Budget maximum :** 24.000,00 DH (TTC)
* **Date limite de réception des offres :** 11/05/2022

**Cadre :**

Living Planet Morocco (LPM), partenaire officiel au Maroc de l’ONG environnementale internationale WWF (World Wide Fund for Nature) lance la présente consultation dans le cadre du Projet «Renforcement de la mise en œuvre du Fonds de l'eau du Sebou pour une gestion intégrée et concertée des lacs du Moyen Atlas». Ce projet a pour objectif global de renforcer les capacités des différents acteurs concernés par la gestion du lac Dayet Aoua et de la biodiversité patrimoniale, et l’appui des efforts entrepris par le Fonds de l’eau du Sebou, pour une gestion durable, intégrée et concertée des zones humides du Moyen Atlas, afin de restaurer et valoriser les services écosystémiques et les valeurs écologiques, scientifiques, culturelles et socio-économiques du lac Dayet Aoua particulièrement, et des zones humides avoisinantes généralement. Le projet est mis en œuvre dans le cadre du partenariat entre MAVA et le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial du Programme des Nations Unies pour le Développement (PMF FEM / PNUD) pour renforcer l’impact et la durabilité des projets et soutenir la mise à l’échelle des initiatives exemplaires en matière de conservation.

**Contexte et missions :**

LPM cherche un animateur expert expérimenté pour l’animation en langue française et arabe d’un atelier régional de deux (2) jours au profit des membres du Comité Local de Gestion du lac Dayet Aoua (COLOG) et des acteurs régionaux concernés par la gestion et la conservation des zones humides du Moyen Atlas. L’atelier doit apporter une attention particulière aux lacs prioritaires du Parc National d’Ifrane, dont les ressources en eau sont fortement menacées par les impacts anthropiques et naturels. Ces lacs dans leur globalité représentent un type d’écosystème limnique rare en Afrique du Nord et sont considérés parmi les derniers représentants les plus méridionaux des écosystèmes lacustres de la zone paléarctique tempérée. A noter qu’à l’échelle mondiale, les lacs de Dayet Aoua, Dayet Hachlef, Dayet Ifrah, Aguelmam Sidi Ali Ta'nzoult, Aguelmam n'Tifounassine et Aguelmam Afennourir ont été reconnus comme des zones humides d'importance internationale et désignés comme sites Ramsar (site n°2374/Lacs d'Imouzzer du Kandar, site n°1468/Aguelmams Sidi Ali – Tifounassine et site n°208/Afennourir[[1]](#footnote-1),[[2]](#footnote-2),[[3]](#footnote-3)). Les dysfonctionnements et menaces que subissent les écosystèmes de ces lacs permettent d’appréhender la fragilité des habitats de l’écosystème par rapport à l’évolution de l’activité anthropique périphérique, à la dynamique naturelle, aux changements globaux et à sa capacité de régénération. La surexploitation des ressources en eau autour des lacs, la pollution de la nappe, la surexploitation des forêts, le prélèvement excessif des ressources par les communautés locales et le développement de l’habitat rural proche des lacs sont considérés comme les principales menaces sur ces zones humides. De même, le développement agricole est considéré comme la principale cause de la perte des habitats humides naturels, avec plus de 95% des conversions. Le prélèvement et la surexploitation des ressources en eau douce pour des fins agricoles a contribué également à la modification des caractéristiques écologiques des habitats et impacté, ainsi, certaines de leurs fonctions et biodiversité. La question ne se limite pas à l’approvisionnement en eau des populations et du bétail mais elle concerne aussi les exigences environnementales en eau afin de conserver la biodiversité locale. Notamment, lorsqu’il s’agit des fonctions hydrologiques et biologiques, et en particulier lorsque ces milieux sont sujets à des assèchements prolongés et répétés, comme le cas des lacs de Dayet Aoua, Dayet Hachlef et Aguelmam Tifounassine. Par ailleurs, d’autres menaces pèsent aussi sur les valeurs biologiques, écologiques, hydrologiques et socio-culturelles de ces zones humides et des habitats naturels de leur biodiversité. Les plus importantes à citer sont : la perte du capital terre, l’érosion des sols, et la surexploitation des ressources végétales par le surpâturage, qui est le résultat d’un ensemble de paramètres : surcharge des espaces pastoraux, accentuation des disparités sociales et aggravation des pratiques compétitives entre les pasteurs.

Dans cette optique, l’atelier vise à créer un espace de discussion et d’échange aux partenaires et acteurs locaux pour développer une vision commune autour des différents scénarios possibles de restauration et réhabilitation des zones humides, en prenant en considération les spécificités, les rôles, les produits et les services écosystémiques qu’elles assurent. Un programme de restauration et réhabilitation des zones humides du Parc National d’Ifrane doit être établi à la fin de l’atelier après concertation entre les participants.

La date d’organisation de cet atelier est prévue pour mi-mai 2022 et sera définie en concertation entre LPM, ses partenaires et l’animateur.

L’animateur sera amené à rédiger le rapport de l’atelier à la fin de sa prestation. Les présentations, les rapports, les articles scientifiques, les tableaux de calculs, les logiciels, les documents cartographiques qui seront élaborés ou utilisés dans le cadre de cette prestation doivent être communiqués à LPM.

**Profil/Qualifications :**

Cet appel à consultation est destiné aux bureaux d’études et consultants ayant :

* Des références similaires à la présente prestation (aux moins 2 références) ;
* Un expert (animateur) ayant un diplôme de Doctorat, d’Ingénieur ou équivalent en ressources en eau et/ou hydrologie avec une expérience professionnelle de 15 ans au minimum en matière de gestion, de suivi ou d’évaluation de projets ;
* Une bonne compréhension du contexte local et des mesures de conservation et protection des zones humides similaires.

**Autres informations :**

Le dossier de candidature doit comporter :

* La proposition technique de réalisation de l’atelier (Agenda de l’atelier, CV de l’animateur et références similaires) ;
* L’offre financière.

Les candidatures doivent être adressées par courrier électronique aux 2 adresses [raitabdelhak@wwfna.org](mailto:raitabdelhak@wwfna.org) et [contactmorocco@wwfna.org](mailto:contactmorocco@wwfna.org) en indiquant dans l’objet du mail «LPM-2022-RDA4.1&2».

Date limite de réception des candidatures : 11 mai 2022 à minuit.

1. Ramsar. Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar n°2374. Site Lacs d'Imouzzer du Kandar. 15 juillet 2019. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ramsar. Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar n°1468. Site Aguelmams Sidi Ali – Tifounassine. 4 juin 2003. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ramsar. Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar n°1468. Site Lac Afennourir. 4 juin 2003. [↑](#footnote-ref-3)